

GENDARMERIE NATIONALE
 Groupement de la Région
 d'Aviation Civile
 UNITE (CLAIR) Brigade de
 PROCÈS - VERBAL (N°/ANNEE)
 772/90

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 352
 44020

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 Le 24 novembre 1990
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
 REGION

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE
 OBSERVATION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS.

90307306

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Enquête et annexes.
2	Plan de situation
3	Audition de D
4	Audition de L, épouse O
5	Audition de LA
6	Audition de H

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

N° 93013/GTA du 10/12/90

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	INDEXATION	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/>	1	Mr le Préfet de
<input type="checkbox"/>	1	Mr le Procureur de la République
<input type="checkbox"/>	1	Au Général Commandant la Région Aérienne à
<input checked="" type="checkbox"/>	2	Mr le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie Nationale, Bureau défense-opérations.
<input type="checkbox"/>		

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE 24 DEC. 1990

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.OBSERVATION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES (O.V.N.I.)

93507306

NOUS SOUSSIGNÉ(S) CO
CH. Gendarme, Agent de Police Judiciaire,
, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

P R E A M B U L E

Le vingt-quatre novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix, à dix-huit heures quarante, de permanence au bureau de notre unité, nous sommes avisés téléphoniquement par des témoins oculaires des faits suivants:

Nos correspondants viennent d'observer des objets volants non identifiés (O.V.N.I.) évoluant au-dessus de la région nantaise.

M E S U R E S P R I S E S

Nous informons le chef de quart de la tour de contrôle de l'aéroport de qui nous confirme que plusieurs pilotes de lignes ont signalé au Centre de Contrôle Régional de des visions inexplicables. Dans un premier temps ce service n'a pas pris très au sérieux ces observations du fait que les diverses informations reçues étaient contradictoires.

Ces organismes n'ont détecté aucun écho non identifié sur leurs écrans radar.

*
* *
*

A 19 heures, nous adressons le message numéro 242/M aux autorités suivantes:

- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie des Transports Aériens de la Région d'Aviation Civile
- Le Commandant de Groupement de la Gendarmerie de
- Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de

E N Q U E T E

Les faits se sont déroulés le samedi 24 novembre 1990, vers 18 heures 25 (locales). Il faisait nuit, la visibilité était supérieure à 10 kilomètres. Le Ciel était clair, la lune était parfaitement visible. Aucun phénomène météorologique n'a été signalé par la station de l'aéroport de
(Cf Pièce N°1 - Annexe 1)

D'après les témoignages les O.V.N.I. ont évolué suivant un axe OUEST-EST et horizontalement. Le phénomène a été remarqué par des témoins résidant uniquement dans le département de _____ notamment à _____ et _____ (Cf. Plan de situation - pièce N°2)

.../...

Deux témoins précisent que le phénomène observé se composait d'un groupe de points lumineux de couleur vive blanche orangée, suivis d'une traînée lumineuse, se déplaçant rapidement d'Ouest en Est horizontalement.

Un autre le définît comme des traits lumineux également de couleur vive blanche orangée se déplaçant d'Ouest en Est.

Aucune de ces personnes n'a perçu de bruit de moteur ou autre. Ces divers témoignages font l'objet des pièces N° 3-4-5.

Plusieurs personnes nous ont signalé téléphoniquement ces faits sans se présenter au bureau de notre unité.

Le 27 novembre 1990, à 10 heures, monsieur H agent de service à la centrale thermique EDF de se présente au bureau de notre unité.

Il nous indique que le 24 novembre 1990, vers 18 heures 30, il a observé le phénomène sans s'inquiéter. Effectivement pour lui c'était normal, il avait identifié la source de ces faisceaux lumineux.

En l'honneur du 20° anniversaire de la première tranche de la centrale électrique de il avait installé le jour même sur le site une rampe de spots laser éclairant en direction du ciel sur environ 40 kilomètres. Pour lui, il ne s'agit pas d'O.V.N.I. mais de ces spots qui en pivotant sur eux-mêmes donnent l'impression de soucoupes volantes se déplaçant à vive allure. (cf. pièce N°6)

* * *
*

La crédibilité des témoignages ne pouvait être mise en doute, un phénomène s'était bien produit ce soir du 24 novembre 1990, mais il ne s'agissait pas d'O.V.N.I; monsieur H , a parfaitement déterminé la nature de ces observations.

Fait et clos à , le 03 décembre 1990.

Les enquêteurs.

30307306

SITUATION METEOROLOGIQUE

190707306

Renseignements fournis par la station de la Météorologie Nationale de :

- Date : 24/11/90 à 19h
- Heure, minute :
- Vent : Direction : 210 Degrés. Force : 4 Nœuds.
- Visibilité : 20 Km
- Nébulosité : 5 octa : 3 Cumulus 600 m 2 Cumulonimbus 1000 m
- Température : 5,8 °C

PRESSION ATMOSPHERIQUE

- Q.F.E. : 988 Hpa
- Q.N.H. : 991 Hpa

DIVERS

1' A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE

**Gendarmerie des Transports Aériens
Groupement de la Région d'Aviation Civile**

**BRIGADE DE
Aéroport**

90307306

PROCES-VERBAL N° 772/90

PIECE N° 2

PLANS ET CROQUIS

PLAN DE SITUATION

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE ou ESCADRON
 Groupement de la Région
 d'Aviation Civile
 UNITE
 PROCES-VERBAL (N°ANNÉE)
 772/90

PROCÉDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

90307306
 N° PIÈCE 3 N° FEUILLET 1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)
 OBSERVATION D'O.V.N.I.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt-cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix, à quatorze heures trente au bureau de notre unité nous soussigné(s) C, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 D
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M
 FILIATION (DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS) SITUATION DE FAMILLE
 fils de

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 demeurant , ~~XXXXXXXX~~
 lycéen, qui nous déclare en présence de ses parents:

Hier soir, 24 novembre 1990 vers 18 heures 20, je me trouvais au domicile de mes parents.

Je suis passionné d'astronomie, je regardais le ciel en direction de la lune, à l'oeil nu, mes instruments d'observations se trouvaient à proximité (télescope, jumelles, etc...).

A un moment j'ai remarqué un phénomène lumineux inhabituel. Il s'agit de cinq ou six traits lumineux assez longs se déplaçant de l'ouest à l'est, horizontalement.

La lumière était vive et de couleur jaune orangée.

Ces traits étaient parallèles les uns par rapport aux autres, mais décalés dans le sens du déplacement.

Pour moi il ne peut s'agir d'avions mêmes militaires, les lumières étaient fixes et je n'ai pas perçu de bruit de moteur. Pendant mon observation le ciel était dégagé, la lune et les étoiles brillaient.

J'ai pu observer ce phénomène seulement une quinzaine de secondes, puis tout a disparu soudainement. J'ai eu le temps d'appeler mes parents, seule ma mère a pu voir la fin des évolutions.

Le 25 novembre 1990, à 15 heures

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
 (A signé au carnet de déclarations)

L'A.P.J.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

OBSERVATIONS D'O.V.N.I.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt cinq novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à quinze heures
cinq
nous soussigné(s) O Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L. , épouse O

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIAISON

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant , sans profession, qui
nous déclare:

Hier soir 24 novembre 1990, vers 18 heures 25, je rentrais à mon
domicile en compagnie de mon mari et de mes enfants.

Instinctivement mon mari a levé les yeux vers le ciel quand il a
remarqué un phénomène lumineux se déplaçant dans le ciel. Il m'a dit
de regarder, ce que j'ai fait. Cinq points lumineux de couleur vive
se déplaçaient d'ouest en est, suivis de traînée semblant être de la
fumée. Tout-à-coup tout s'est éteint. Environ cinq secondes plus tard,
le même phénomène s'est produit. Il s'est écoulé environ vingt secon-
des entre le début de la première apparition et la fin de la deuxième;

Le déplacement de ces ~~trois~~ points se faisait très horizontale-
ment et parallèlement. Ils étaient légèrement décalés les uns par
rapport aux autres, dans le sens du déplacement.

A ce moment le ciel était dégagé, on voyait parfaitement les étoil-
les.

Le 25 novembre 1990 à 15 heures 20.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la
déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y
ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations).

L' A . P . J .

OBSERVATION D'O.V.N.I.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt-cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix, à seize heures,

nous soussigné(s) C Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE REQUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

fils de

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant

collégien, qui nous déclare en présence de ses parents:

Le 24 novembre 1990, à 18 heures 20, je me trouvais au domicile de mes parents, dans la cour.

Instinctivement j'ai regardé le ciel vers l'Est. J'ai remarqué une dizaine de points lumineux, suivis d'une traînée de couleur jaune orangée. La lumière était très vive. Ces points se déplaçaient assez rapidement d'Ouest en Est horizontalement. Ils étaient décalés les uns par rapport aux autres, dans le sens du déplacement.

J'ai remarqué que certains au cours de leurs évolutions se sont éteints pendant que les autres continuaient pour s'éteindre ensuite. Un seul a été visible plus longtemps. J'ai pu observer l'ensemble de ce phénomène pendant environ quinze secondes.

J'ai eu le temps d'appeler ma mère qui a pu voir en grande partie ce phénomène. A ce moment, le ciel était bien dégagé.

L'apparition de ces points lumineux s'est produite légèrement à gauche de la lune mais un peu en-dessous.

Le 25 novembre 1990, à 16 heures 30

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations)

L' A.P.J.

GENDARMERIE NATIONALE
 Commandement de la
 Région d'Aviation Civile
 UNITÉ
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 P.V. N° 772/90

PROCÉDURE
d'INQUÊTE PRELIMINAIRE
 PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
 de TEMOIN

90307306
 N° PIÈCE 6 N° FEUILLET 1/1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour **Vingt sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à dix heures,**
 nous soussigné(s) **C**, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,
 vu les articles **20 et 75 à 78** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
H
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
M. né le Française
 FILIATION (DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS) SITUATION DE FAMILLE
 fils de M

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 demeurant au lieu dit , Agent de service à la Centrale EDF de , qui nous déclare :

"" J'habite à environ 15 kilomètres de la Centrale EDF de , le samedi 24 novembre 1990 dans la soirée à 18 heures 15 environ, j'ai aperçu ces fameux faisceaux de lumière qui provenaient de spots laser, éclairant à environ 40 kilomètres.""-----
 "" Je ne me suis pas inquiété, sachant qu'il s'agissait d'une rampe laser que j'avais installée en l'honneur du vingtième anniversaire de la tranche une de la Centrale de .""-----
 "" Pour moi il ne s'agit évidemment pas de phénomènes O.V.N.I., ces spots laser, pivotant sur eux-mêmes donnaient l'impression de secoues volantes se déplaçant à vive allure.""-----
 "" A , le 27 novembre 1990, à 10 heures 15.""-----
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

la personne entendue. l'A.P.J.
 (A signé au carnet de déclarations.)